

L'ÉDITO

Dominique Berns

L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES : QUI S'EN SOUCIE ?

Un demi-siècle après la grève des ouvrières de la FN, l'écart salarial entre hommes et femmes reste important - l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes l'estime à 20,6 %. C'est que si les ouvrières de Herstal réclamaient, en 1966, un salaire égal pour un travail égal, les femmes n'ont obtenu ni l'un ni l'autre.

Les femmes sont beaucoup plus souvent employées à temps

partiel. Ce n'est pas nécessairement un choix. Ni une formule plus flexible qui permettrait de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale - dans de nombreux secteurs, la flexibilité est à l'avantage de l'employeur. Leur carrière professionnelle est plus courte et plus souvent interrompue : par l'arrivée des enfants, mais aussi par le chômage. En moyenne, sur une carrière moyenne de 42 ans, un homme connaît 3 ans de chômage ; une femme, 5,7 ans, sur une carrière d'un peu moins de 37 ans. Et puis, il y a le « plafond de verre » auquel se heurtent souvent les femmes dans l'avancée de leur carrière ou dans l'accès à des postes à (plus) hautes responsabilités : de sorte qu'elles progressent moins vite - et moins - que les hommes.

Logiquement, ces inégalités se reproduisent lorsque les unes et les autres prennent leur retraite. Les chiffres que nous publions ce mardi indiquent des écarts encore plus importants entre le niveau des retraites des hommes et des femmes.

C'est sur le marché du travail que se mène le combat pour l'égalité

Hormis pour les fonctionnaires, où le différentiel est le plus réduit. Cela s'explique notamment par des barèmes strictement égaux et l'organisation d'examens de promotion ouverts à toutes et tous. Ce qui montre que c'est encore et toujours sur le marché du travail que se mène le combat pour l'égalité entre hommes et femmes.

Mais cet enjeu aurait pu aussi constituer l'un des axes de la réforme des pensions. La coalition fédérale, visiblement, n'en a pas fait une priorité, si l'on excepte la revalorisation des pensions les plus basses.

Ainsi, pour le calcul de la pension, les périodes de chômage (après un an de pointage) seront désormais prises en compte (« assimilées », comme on dit) sur base, non du dernier salaire, mais d'un « droit minimum. » Et cela va mécaniquement accroître les inégalités entre retraité(e)s - en défaveur de ceux et celles (car elles sont plus concernées que les hommes) qui ont eu la malchance de connaître de plus longues périodes de chômage.

La méthode suédoise est sans doute en partie en cause : on réforme un coup ici, puis un coup là. Mais pas seulement. Réformer le système des pensions, c'est décider d'un chapitre important du contrat social, celui qui fixe le niveau de pouvoir d'achat qu'une société garantit à ses pensionné(e)s. Voilà qui aurait mérité un grand débat collectif. Le gouvernement ne l'a pas proposé ; et les citoyens ne l'ont pas exigé.